

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_028 | Ultimes papiers.CollectionBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques \(notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité\). Dite `pile I` \[annotation de D. Defert\] Item\[Vatin - suite\]](#)

[Vatin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0257

SourceBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques (notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité). Dite `pile I` [annotation de D. Defert]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

la dépendance féminine seront aussi préservés, non seulement dans les vieilles cités, mais dans tout le monde grec ; les contrats de la campagne égyptienne en portent témoignage : une épouse grecque ne doit pas se montrer, c'est une affaire d'honneur pour le mari. Et lorsque les femmes ont à se manifester en public, les gynéconomes se chargent de leur surveillance.

Enfin, la répugnance au mariage hors de la cité (dans la Grèce propre surtout) et le malthusianisme persistant relèvent de ce même esprit traditionnel : le taux de natalité est en baisse constante, malgré le cri d'alarme de Polybe ; le nombre des naissances est volontairement limité par des manœuvres contraceptives ; et surtout la proportion des filles par rapport aux garçons baisse jusqu'au 1^{er} siècle. En dépit d'une certaine réprobation morale, on continue donc d'exposer les enfants de sexe féminin. Les conséquences en sont funestes : la Grèce métropolitaine se dépeuple.

Mais un esprit nouveau se fait jour : des mariages se concluent librement de cité à cité dans les unions fédérales, ces unions sont admises peu à peu en Asie Mineure dans les îles et même à Athènes. L'autorité du clan s'efface devant l'autorité de l'État qui enregistre les mariages et les déclarations de dot ; ces enregistrements se substituent au vieil acte privé. La cérémonie des noces change aussi de caractère : les Grecs d'Orient adoptent de vieilles coutumes asiatiques et unissent les jeunes mariés sous un dais somptueux, glorification du mariage et symbole de l'initiation à une vie commune. Formalité légale et cérémonie publique prennent la place de l'antique *engyèsis*. La condition juridique des femmes est aussi bien différente : les jeunes Grecques d'Égypte peuvent se donner elles-mêmes en mariage et l'assistance de leur tuteur devient de plus en plus formelle ; elles reçoivent encore des dots, mais celles-ci ne les empêchent plus de recevoir une part d'héritage, comme c'était le cas d'abord. En Grèce propre comme en Égypte, les femmes disposent de plus en plus librement de leurs biens dotaux, et inversement la liberté de gestion des maris est de plus en plus restreinte. Les contrats de mariage de la campagne égyptienne définissent très strictement les devoirs du mari dont l'indépendance est de plus en plus contestée : sa gestion financière est contrôlée, mais sa vie sexuelle aussi. Bien qu'à Alexandrie les conditions semblent moins dures (pour le mari), le temps n'est plus où tous les droits étaient d'un côté et tous les devoirs de l'autre. Les nouveaux droits reconnus aux femmes, et même en Grèce propre, où ils restent assez limités, mais où ils

BnF
MSS

